

les routes du rejet

Suscité et entretenu par les pouvoirs publics et l'administration tout au long des siècles précédents, le racisme antitsigane est encore bien vivant. Certaines communes de France sont devenues des « no tsigane's land ».

Le catalogue des idées reçues n'est jamais autant mis à contribution que lorsqu'il s'agit de définir le mode de vie de l'homme tsigane, de cerner son identité. Cet être errant et donc suspect qui tel un escargot sillonne les routes du monde en emportant avec lui sa maison, a été, tour à tour, un voleur de chevaux, un kidnappeur d'enfants, un bandit de grands chemins, un instable ayant abandonné ses racines dans un pays lointain et en cherchant d'autres dans un ailleurs hypothétique.

De même que le Noir est un grand enfant qui n'atteindra jamais l'âge adulte; le juif un apatride tout comme le Tsigane, un adorateur du Dieu Argent; l'Arabe un obsédé sexuel; le Tsigane est un voleur, un « hors statut », donc un hors-la-loi.

A l'inverse, il se trouve des gens pour estimer que, précisément, le mode de vie de l'homme tsigane, son mépris des frontières, sa répugnance à la vie sédentaire, son amour de la liberté, sa musique, ses coutumes, ses femmes si belles, sa roulotte en font un personnage pittoresque, sympathique. Dans ce cas de figure, le Gitan ne fait pas peur. Il devient un personnage folklorique dont l'image détournée à des fins publicitaires permet de vendre des paquets de cigarettes.

Dans un cas comme dans l'autre son identité est avilie et méprisée, détournée et réduite. Le phénomène s'est accentué ces dernières années. La société industrielle, avide de rentabilité et d'efficacité, voit dans le mode de vie des itinérants un anachronisme, la survivance d'un passé qui ne doit plus avoir court.

Les Tsiganes doivent s'intégrer. Il ne s'agit pas là d'une nouveauté. Depuis leur apparition en Europe, les Tsiganes ont lutté contre une avalanche d'édits, décrets, lois visant à limiter leur présence et porter atteinte à leur identité, leurs coutumes.

Hier, on voulait les détruire; aujourd'hui les méthodes se sont adoucies. Il s'agit de les sédentariser. L'infâme carnet anthropométrique (1) a été supprimé en France seulement en 1970 et remplacé par le carnet d'identité dont le contrôle est moins fréquent.

La suppression dans l'arsenal répressif des dispositions les plus discriminatoires n'a pas amélioré pour autant de façon sensible les conditions de vie des nomades. Le monde tsigane est confronté en 1979 à de graves difficultés que l'on peut sommairement regrouper sous trois chapitres. 1. Le racisme issu des problèmes de cohabitation; 2. La situation sociale découlant des mauvaises conditions de vie; 3. La place que la communauté doit occuper dans la société.

Le racisme antigitan s'exprime là où les itinérants et les sédentaires sont en contact, c'est-à-dire essentiellement aux abords des camps de stationnement. Initialement, rien n'était prévu pour leur accueil. Les itinérants s'installaient au hasard de leurs pérégrinations sur les terrains vagues qui ceinturent les villes. Ils n'avaient pas le choix. Chassés par les communes, persécutés par les populations locales, montrés du doigt, ils erraient de terrain en terrain sans espoir de se fixer pour un temps plus ou moins long. Une circulaire du 3 octobre 1913 (2), en vigueur jusqu'en 1970, précisait en effet: « Les maires ont le droit d'interdire le stationnement sur la voie publique ou sur les terrains communaux des voitures servant au logement des nomades. Les préfets ont les mêmes pouvoirs sur leur département. »

Une jurisprudence rendue le 25 novembre 1968 par le Conseil d'Etat supprima sur le papier ces dispositions (3) et quelques mois plus tard une loi (J. O. du 3 janvier 1969) fixait un nouveau cadre juridique réglementant le stationnement des nomades.

« Il est indispensable, écrivait le législateur, que les municipalités contribuent dans toute la mesure du possible à l'installation et à l'équipement de lieux de stationnement offrant aux nomades des conditions de vie décente. »

Dans l'esprit des rédacteurs de cette loi, qui à aucun moment n'ont daigné demander l'avis des Tsiganes et de leurs représentants, l'objectif prioritaire restait cependant « la sédentarisation progressive des nomades ainsi que leur intégration dans la communauté ». Elle prétendait régler les problèmes de cohabitation entre ethnies différentes par une assimilation des Tsiganes. On acceptait d'installer des aires de stationnement non pas pour leur faciliter la vie mais plus simplement parce que « l'expérience démontre que la sédentarisation a pour préalable indispensable une phase transitoire au cours de laquelle les nomades s'habituent à séjourner durant des périodes plus en plus longues dans les mêmes lieux. Ce stationnement prolongé permet notamment d'assurer la scolarisation des enfants, de donner à certains adultes un début de formation professionnelle, d'inciter les familles à mieux observer les règles de l'hygiène ».

BIEN que moins répressive que celle de 1912, cette loi persiste à nier l'identité tsigane et perpétue dans la population des préjugés antinomades là où les camps pour itinérants existent. A Amiens, une aire de stationnement a été créée par la ville. A l'origine, les « gens du voyage » s'installaient sur des terrains longeant un canal ombragé où, le dimanche, les Amiénois se donnaient rendez-vous pour des promenades. Des protestations de la population conduisirent la municipalité à acquérir un terrain susceptible d'héberger les itinérants. Ce terrain est situé au quartier de Longpré, un petit bourg rural rattaché à la ville d'Amiens. Il est flanqué à l'est par la cité du Grand Marais, un ensemble composé de baraques grises et tristes. Construites après la Seconde Guerre mondiale à titre provisoire, elles accueillent environ 300 personnes, des Français essentiellement.

A côté, s'élèvent les locaux de la S.P.A. ainsi que des dépôts de matériaux municipaux. Au sud, au quartier Etouvie, des H.L.M. ont poussé comme des champignons. A l'ouest, des villas individuelles accrochées sur une petite colline font face au camp d'itinérants. Le camp lui-même, coincé entre un ancien bidonville et une fourrière à voitures est laissé à l'abandon. Le macadam est parcouru par de longues blessures: trous, bosses, dénivellations qui ne doivent pas faciliter les manœuvres des caravaniers. Les ordures s'entassent à l'intérieur de l'aire, contre le grillage abattu depuis longtemps. « Le service de nettoyage passe une fois toutes les trois semaines », explique une habitante de Longpré. Les toilettes sont inutilisables. L'électricité est inconnue. Les Tsiganes

sont contraints de se brancher sur les batteries de leur voiture s'ils veulent s'éclairer.

L'installation des Tsiganes à Longpré n'a jamais été acceptée par la population environnante. A la veille des élections municipales de 1977, un comité de quartier est mis en place. Son programme? « Obtenir le transfert du camp. » Les riverains, ceux qui occupent les villas résidentielles proches, se plaignent de la fumée, du bruit, des jeux des enfants dans la rue, de l'absence d'hygiène, de l'insécurité, des vols et agressions.

Or, en ce qui concerne ce dernier point deux vols seulement ont été commis en tout et pour tout en deux ans. Le comité de quartier n'a pas craint pourtant de présenter l'affaire sous un jour apocalyptique. Dans un communiqué publié dans le Courrier picard il a lancé un véritable appel au meurtre: « Quand donc les autorités responsables comprendront-elles que les honnêtes gens, lassés d'assister à l'impunité ou au laisser-aller qui semblent caractériser notre époque, pourraient passer à l'action directe ou collective? A force de songer à se défendre, ils seraient aussi capables de prendre des risques et, à leur

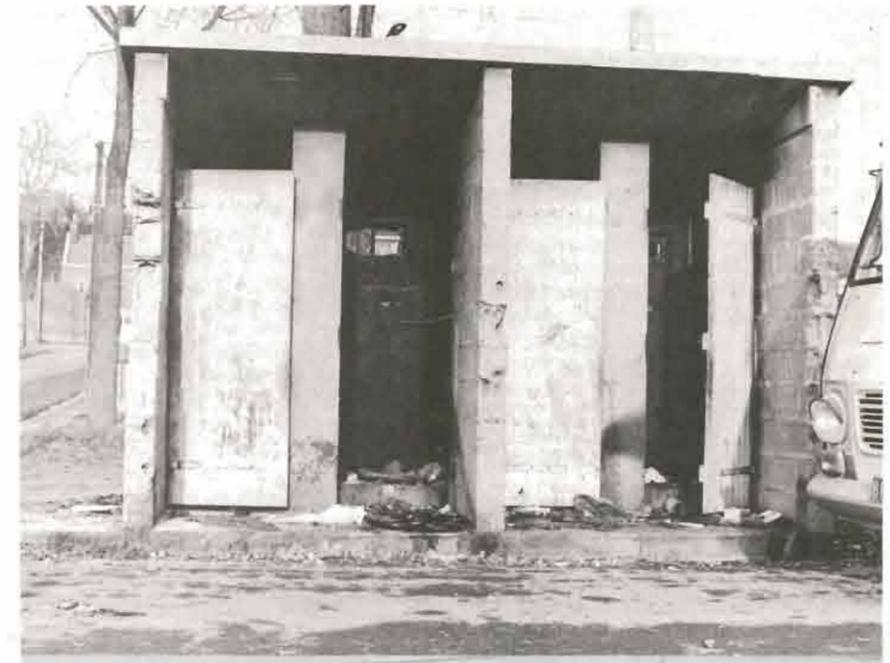


Image habituelle de l'abandon dans lequel sont laissés les maigres commodités mises à la disposition des itinérants. Ici, Longpré.

django

Le génie musical des Tsiganes a toujours fasciné les Occidentaux. La musique tsigane a ainsi influencé Brahms, Liszt et Ravel qui a écrit une rhapsodie pour violon et orchestre intitulée: « Tsigane ». Mais, pour les Français, la musique « gitane », c'est Django Reinhardt.

Django, le génial improvisateur, le virtuose vertigineux de la guitare dont les notes « pinçaient le cœur de Léon-Paul Fargue », est une merveilleuse exception dans l'histoire du Jazz. Il n'y a pas de « style gitan » en Jazz, comme on le dit souvent, il y a le « style Django ». Comme ses cousins des Balkans ou d'Espagne qui ont su assimiler le folklore environnant pour créer un art authentiquement tsigane ou gitan, Django assimila le langage du Jazz, tout en le respectant et il y vécut sa merveilleuse aventure d'artiste créateur.

On a beaucoup parlé de sa virtuosité inégalable, malgré le handicap d'une main gauche mutilée (celle du manche de la guitare) à la suite de l'incendie de sa roulotte quand il avait 18 ans. Il réussit à rééduquer sa main, s'inventant une technique personnelle. Même des virtuoses accomplis, avec leurs 10 doigts, ont vainement cherché à reproduire ses traits. Il alliait à sa virtuosité une imagination, une sensibilité et une originalité sans égales. A ce dernier égard, le quintette à cordes du Hot Club de France de 1936 était un peu en marge des formes pratiquées par les jazzmen des Etats-Unis.

Ce qu'on sait moins, c'est que ce musicien qui ne sut jamais lire la musique, était « le musicien ». Il avait une oreille musicale exceptionnelle. Il décelait avec une sureté miraculeuse la moindre faute d'exécution au cours d'une répétition d'orchestre symphonique. Il savait analyser immédiatement la composition de l'accord le plus complexe. Il était attiré par les subtilités des musiques les plus élevées, ce qui explique qu'il fut l'un des premiers admirateurs de Charlie Parker en France.

Django était peut-être encore plus un compositeur qu'un instrumentiste et il a semé toute sa vie de nombreuses compositions dotées de mélodies charmantes, d'une trame harmonique subtile ou d'une structure rythmique originale qui font déplorer qu'il n'ait pu mieux réaliser l'épanouissement de son talent.

Mais surtout, Django était un homme, un frère, un vrai. Le cotoyer était un rare moment de fraternité, de vrai bonheur. Toute sa carrière est marquée d'épisodes désohilants provoqués par son caractère fantasque et par ses sentiments généreux envers ses « frères » ou les « gadgés » qu'il aimait, épisodes dont les conséquences étaient parfois très mal ressenties par les patrons de cabarets ou de salles de concert! Et c'est au milieu de ses amis qu'il mourut en 1953, enlevé par une congestion cérébrale. Il avait 43 ans.

Mais on n'oublie jamais Django. Son œuvre est toujours vivante. Sa musique est toujours jouée par ses héritiers Manouches: son frère Joseph, Raphaël Fays, la « tribu » des Ferret: Baro, Sarane, Matlot, Challain, et beaucoup d'autres. Le souvenir de Django vit encore chez les jeunes qui se sont engagés dans les chemins actuels du Jazz, tels Boulou Ferré, Christian Escoudé, Larro Soléro ou René Mailhes, chez qui demeurent une certaine qualité d'émotion et un charme sonore dont les autres guitaristes ne peuvent complètement rendre compte.

Robert PAC

tour déclencher des représailles faisant leur cet adage qui dit que la meilleure défense est encore l'attaque. »

Ces propos incitant à la formation d'une milice sont accompagnés, sur le terrain, de discriminations. Un cafetier refuse de servir les Tsiganes et surtout leur interdit d'utiliser le téléphone alors que ce moyen de communication est souvent le seul dont disposent les itinérants. La grande majorité d'entre eux ne sait ni lire ni écrire.

LES réactions, il faut le souligner, ne sont pas toutes aussi hostiles. Un épicière avoue que les Tsiganes sont de bons clients, de bons payeurs. Il n'a rien à leur reprocher. Les enfants, qui étudient dans une école primaire où on a accepté de les recevoir, vivent en bonne intelligence avec leurs camarades de la ville.

Le gardien (officieux) du camp se félicite pour sa part des excellentes relations qu'il a nouées avec les itinérants. La plupart des Tsiganes travaillent, même si le niveau de vie est bas. Ils exercent des petits métiers: travail de l'étain, de l'osier, vente de draps, de tapis, de serpillères, de matelas, etc.

De plus, les itinérants qui fréquentent Longpré sont surtout des gens de passage. Rares sont les familles qui s'y installent pour plusieurs mois. Les haltes « prolongées » ont en général deux explications.

1. Difficultés financières ne permettant pas l'achat de l'essence indispensable à la poursuite du voyage.

2. Nécessité de poursuivre la scolarité des enfants. A cet égard il convient de dénoncer avec la plus ferme vigueur les municipalités qui limitent à 48 heures le stationnement des itinérants et rendent impossible toute scolarisation (4). Les ■■■

arguments avancés par les membres du comité de quartier (manque d'hygiène, insécurité) ne sont guère convaincants. Peut-être faut-il chercher l'explication de leur attitude dans le fait que les villas qu'ils occupent sont sous-évaluées en raison de la présence du camp.

POUR éviter que l'escalade ne débouche sur un drame, deux réunions auxquelles ont participé, la municipalité, le comité de quartier, le mrp local (5) et les Tsiganes et leurs représentants, se sont tenues à l'hôtel de ville. La municipalité a promis de réaliser des aménagements, à savoir : réfection du sol, installation de sanitaires séparés pour hommes et femmes, de points d'eau supplémentaires, de l'électricité, nomination d'un gardien, promulgation d'un règlement intérieur.

Ces travaux devaient être terminés en octobre. Or, en décembre l'opération n'était pas encore engagée.

Le comité de quartier poursuit ses pressions et exige toujours que le camp soit transféré ailleurs. On parle d'un terrain situé près de la Somme, à quelques mètres d'une usine polluante dans un endroit isolé sans commerces ni école.

Le mrp local a réagi en envoyant au maire une lettre. Elle affirme : «... Nous sommes stupéfaits quand nous croyons découvrir que la concertation n'est peut-être qu'un prétexte pour faire endosser par les itinérants qui y participent la nécessité d'un déplacement de terrain. Cela voudrait-il dire que de toute façon l'affaire est réglée par avance et que, comme nous le craignons il y a un an, la municipalité a jugé plus commode d'accepter les revendications et les pressions racistes que de

donner suite à des promesses faites trop à la légère... ».

Les événements qui se sont produits à Amiens ne sont pas, hélas ! exceptionnels.

La cohabitation entre Tsiganes et populations locales pose d'énormes difficultés aggravées par l'introduction des poisons que sont le non-respect du droit à la différence et le racisme.

Que ce soit à Lille où par arrêté municipal le stationnement des itinérants a été limité à 48 heures ; à Ivry où l'action conjuguée de la spéculation immobilière et du racisme ont créé un climat de tension (pétitions, quadrillage policier, expulsion de familles) contre les Tsiganes d'origine yougoslave, installés en immeubles ; à Plaisir ou des pétitions (6) ont circulé demandant le départ des Tsiganes ; à Nîmes et ailleurs où les Tsiganes ont été victimes du racisme, on a pu constater que l'ostracisme qui frappe les itinérants est profondément ancré.

COMMENT pourrait-il en être autrement alors qu'une certaine presse, alors que certains élus contribuent, par leurs écrits, leurs déclarations, à jeter un voile de suspicion sur tout un peuple (7) ? Comment qualifier l'attitude de cet avocat qui, au cours d'un procès, a stigmatisé « ces Gitans qui prolifèrent comme des rats » ?

Que penser de cette revue destinée aux maires français qui suggère que les élus mobilisent la population contre les itinérants chaque fois qu'il s'en présentent ?

Quel crédit peut-on accorder à ces conseillers généraux du Puy-de-Dôme qui se sont déshonorés en tenant des propos ouvertement racistes à l'occasion d'une session extraordinaire (14 juin 1978) consa-

Longpré : un point d'eau pour l'ensemble du camp.



Photo : d.r.



Photo : Elie Kagan.

Bien souvent la baraque remplace la roulotte

crée à l'aménagement d'un terrain de stationnement pour les itinérants (8) ?

La lecture du procès-verbal de la séance se passe de tout commentaire. En voici quelques extraits :

M. Marignier : «...J'ai été obligé d'aménager un terrain pour les recevoir (n.d.l.r. : les Gitans). J'ai amené l'eau, installé des blocs sanitaires. Mais, vous les connaissez mal, les Gitans : ils ne vont pas aux cabinets comme tout le monde, ils vont ailleurs (hilarité !). »

M. le Président : Il y vont même avec facilité alors qu'il y a des citadins qui prennent des médicaments (rires !)

M. Marignier : M. le Préfet, vous m'envoyez des circulaires en disant qu'il faut faire nettoyer mais je ne peux pas envoyer quelqu'un ramasser toutes les ordures que font ces gens-là... Vous n'arrangez pas les chemins communaux et vous dépensez 3 millions pour les Gitans et il n'y a pas moyen de s'en débarrasser. Ce qu'il faut ce sont des C.R.S. Je vais vous donner un exemple : il y a deux ans, il y a eu une telle horde de Gitans que toute la population en a été effrayée. Les gens commençaient à prendre leurs fusils. Le préfet m'a dit : « Je ne peux rien y faire, vous devez les recevoir. » Le colonel de gendarmerie Raby est venu à mon secours. Il a envoyé 50 gendarmes qui sont arrivés mitrailleuse au poing...

M. Coutarel : Mon cher collègue Marignier, moi non plus je ne suis pas satisfait, parce que vos nomades polluent non seulement le canton de Marignies mais viennent polluer le canton de Lezoux...

M. Chauv : Il serait bon, peut-être, de cantonnaliser les nomades...

M. Lecuyer : Je serais d'accord avec la proposition de notre collègue, en la modifiant. Il faudrait leur faire une île d'où ils ne pourraient pas sortir (rires !).

M. Marignier : On me dit que je suis raciste, mais quand il y a 15 % d'une population qui est constituée par des gens qui ne sont pas nos égaux, il faut bien le dire, qui ne nous ressemblent en rien et qui ne veulent pas nous ressembler, on ne peut les garder !

Ces conseillers généraux du Puy-de-Dôme militeront-ils un jour en faveur d'une « solution finale » du problème tsigane (9) ? Les insultes qu'ils ont proférées, les provocations à la discrimination, à la haine dont il se sont rendus coupables, alimentent en général les conversations des habitués du Café du commerce. On ne pensait pas qu'elles pourraient également emperster l'atmosphère d'une assemblée départementale. Elles ont le mérite, toutefois, de montrer à ceux qui n'en étaient pas tout à fait convaincus que le racisme antitsigane, le mépris des droits des minorités, la haine de celui qui vit autrement sont encore enracinés dans les mentalités et qu'il se trouve toujours des « responsables » pour jouer le rôle odieux de boute-feux.

DES remèdes existent. Dans la région grenobloise où des campagnes de pétition contre les itinérants s'étaient développées, 22 localités se sont regroupées dans un syndicat intercommunal afin de définir en commun une politique de stationnement qui satisfasse toutes les parties concernées. Une solution satisfaisante a été dégagée. Des mini-terrains d'une capacité de six à huit caravanes ont été créés. Chaque emplacement est pourvu d'une borne individuelle comprenant l'eau et l'électricité. Des toilettes, en nombre suffisant, ont été installées. Ainsi que le demandaient les Tsiganes, un gardien veille au respect du règlement intérieur.

La création d'un tel terrain à Saint-Martin d'Hères a posé de nombreux problèmes, la population locale manifestant son opposition. Le maire n'a pas hésité, alors, à faire du porte à porte, expliquant avec force détails aux riverains le projet. Il a obtenu gain de cause et le camp, « l'équivalent d'un camping trois étoiles », a été construit. Son coût : 15 millions de centimes. En un an, aucun conflit n'a été signalé.

Il est à espérer que cette initiative positive fera tache d'huile et incitera d'autres communes à installer de telles aires de stationnement.

CERTES, tous les problèmes n'en seraient pas pour autant réglés comme par un coup de baguette magique. La lutte contre le racisme antitsigane doit aussi tenir compte de la situation sociale qui est faite à ce peuple. De nombreux Tsiganes salariés avouent ne pas révéler leur origine ethnique à leur employeur par crainte de perdre leur emploi. Ces précautions se sont avérées illusoires à l'usage. L'aggravation de la crise économique les a touchés plus que d'autres. Les Tsiganes, tout comme les

immigrés, sont licenciés en priorité ce qui contribue à les marginaliser un peu plus et à interdire, à ceux qui le souhaitent, l'intégration dans la société industrielle.

Le défi est de taille. Il est possible de le relever à condition que les difficultés dues à la cohabitation soient résolues dans un esprit respectant l'identité et les coutumes des Tsiganes. Il faut passer aux actes. Les « fils du vent » se méfient des promesses qui ne sont souvent que des paroles en l'air.

Jean-Pierre GIOVENCO

(1) Le carnet anthropométrique était imposé aux Tsiganes à partir de l'âge de 13 ans. En plus des noms, prénoms, surnoms, date et lieu de naissance, il portait des indications sur la hauteur de la taille, celle du buste, l'envergure, la longueur et la largeur de la tête, le diamètre zygomatique, la longueur de l'oreille droite, la longueur des doigts médium et auriculaire gauches, celle de la coudée gauche, celle du pied gauche, la couleur des yeux ; des cases sont réservées pour les empreintes digitales et pour les deux photographies (profil et face) du porteur du carnet.
(2) A cette époque les nomades étaient assimilés à des repris de justice. Cette circulaire qui, rappelons-le, est restée en vigueur jusqu'en 1970 précisait : « Les nomades sont généralement des roullottiers n'ayant ni domicile, ni résidence, ni patrie, la plupart vagabonds présentent le caractère ethnique particulier aux Romaniels, Bohémiens, Tsiganes, Gitans qui, sous l'apparence d'une profession problématique, traînent le long des routes sans souci des règles de l'hygiène ni des prescriptions légales. Ils exercent ou prétendent exercer un métier. » Ces préjugés imprègnent encore la mentalité de nombreux Français.
(3) L'interdiction de stationnement étant présentée comme contraire au principe de la liberté individuelle garantie par la constitution.
(4) Les problèmes liés à la scolarisation sont ceux qui se posent

avec le plus d'acuité au monde tsigane. Les écoles, les C.E.S. n'acceptent pas toujours de recevoir les itinérants, prétextant le manque de place. D'autre part, les « gens du voyage » ne restent bien souvent que quelques jours dans un endroit, d'où de graves perturbations chez l'écolier. Un livre, une école chez les Tsiganes (Ed. droit et liberté) fait le point sur ce délicat sujet (15 F.).
(5) Il convient de saluer ici l'excellent travail effectué par les militants antiracistes locaux qui, par leurs interventions (enquête, popularisation du problème, discussions, etc.) ont contribué à mieux faire connaître les itinérants.
(6) La pétition est l'arme préférée des populations qui n'acceptent pas l'installation de Tsiganes près de leur domicile.
(7) Pour s'en convaincre il suffit de lire les pages « faits divers » de la plupart des journaux de Paris ou de province pour constater combien peuvent être dangereuses les généralisations hâtives à partir d'un événement isolé.
(8) Il convient de savoir que la loi de 1969 institue une commune de rattachement. Chaque Tsigane est ainsi lié à une localité où il peut aller voter, par exemple. La plupart des itinérants possèdent la nationalité française.
(9) Les Tsiganes, comme les Juifs, ont été décimés durant la Seconde Guerre mondiale par les nazis. Ce peuple a connu l'extermination dans les camps de concentration.

rom, tsigane, gitan

Les plus anciennes troupes tsiganes circulant en France sont signalées en 1419. Les textes des chroniqueurs en donnent des descriptions précises, et les archives des communes gardent souvent trace du passage de ces errants.

Malgré persécutions et tracasseries administratives, leur présence s'est maintenue à travers les siècles. Et chaque région a encore aujourd'hui sa manière de différencier les Tsiganes : ils sont nommés *Caragues* en Provence, *Calourets* en Vendée, *Camps Volants* en Bourgogne, *Beurdingins* en Saintonge. Ce sont des *Cascarots* ou des *Biscayens* dans le Pays Basque ; en Berry les « Bohémiennes » qui font le porte à porte sont des *Gourgardines*.

Quant à eux, ils refusent de reconnaître ces appellations et selon le groupe auquel ils appartiennent, se nomment *Rom*, *Manouche* ou *Gitan*.

Les Rom sont les plus caractéristiques, ayant conservé le plus fidèlement les traditions. Les femmes sont reconnaissables à leurs longues jupes bariolées. Nomades venus des Balkans, ils sont aussi appelés Hongrois. Ils voyagent sur de longs parcours, ayant encore parfois leurs tentes rectangulaires, s'arrêtant surtout près de Paris et de certaines grandes villes, dont Lyon et Marseille. Ils se divisent en plusieurs sous-groupes, dont le nom rappelle le métier qu'ils pratiquent.

Les Manouches, ou *Sinti*, ont longtemps séjourné en Allemagne, d'où leurs noms germaniques et leur dialecte comprenant de nombreux mots allemands. Ce sont les plus nombreux en France. On trouve parmi eux des artistes ou des musiciens de grand talent tel Django Reinhardt.

Les Gitans seraient arrivés en France après avoir voyagé à travers l'Afrique du Nord et l'Espagne. Ils se rencontrent presque exclusivement dans le Midi et le sud-ouest de la France, la plupart sédentarisés. Deux clans existent, les *Catalans* et les *Andalous*.

Au-delà de cette différenciation entre communautés, les Tsiganes sont restés fidèles à une culture vivante, centrée autour de quelques grands principes : nomadisme, fidélité et respect envers les traditions, regroupement autour du « lignage », enracement dans une langue. Le contrôle de la vie sociale et le règlement des litiges est assuré par une institution originale, la *kriss*, à la fois tribunal et instrument de cohésion.

Les solidarités à l'intérieur des groupes sont importantes et prennent différents sens : solidarité familiale, solidarité de regroupement, partage du travail. Nomades et sédentarisés se retrouvent unis par de nombreux traits culturels communs qui leur permettent de se définir en tant que Tsiganes et d'affirmer leur identité face aux *Gadgés* ainsi qu'ils nomment les non-Tsiganes.

Jacqueline CHARLEMAGNE
documentaliste à l'Association des études tsiganes